

RÈGLEMENT « FUN CHALLENGE CLIÄRREF »

ENTRE AOÛT ET NOVEMBRE 2021

1. L'organisateur :

FUN CHALLENGE CLIÄRREF est organisé par la commission de la jeunesse de la commune de Clervaux en collaboration avec le City Management, dont le siège est établi au 6, Montée du Château, BP35, L-9701 Clervaux.

2. Le challenge :

FUN CHALLENGE CLIÄRREF entend mobiliser les jeunes ainsi que tous les autres habitants de la commune pour s'amuser ensemble.

Entre août et novembre 2021, la commission de la jeunesse lance différentes tâches (challenges) que tous les groupes doivent accomplir. Pour chaque challenge, il y a des points. A la fin du concours, l'équipe qui a récolté le plus de points gagne. Outre les grandes tâches, des challenges-bonus sont de temps en temps lancés.

Le concours est organisé du 9 août au 27 novembre.

Un règlement supplémentaire est prévu pour chaque tâche.

Celui-ci est publié lors de chaque annonce d'un nouveau challenge.

Chaque challenge est un défi, et la mise en œuvre change. Les solutions doivent par conséquent être soumises de différentes manières (e-mail, création concrète, vidéo, etc.). Tous ces détails seront communiqués aux participants dans le règlement supplémentaire prévu par challenge.

Chaque nouveau challenge est limité dans le temps. Passé cette limite de temps, aucun projet remis par les participants n'est accepté. Lorsqu'un groupe dépose son projet après la limite de temps, celle-ci n'est pas prise en compte par le jury et aucuns points ne sont attribués pour cette tâche du groupe. Il en va de même pour un projet / une solution des tâches, qui est contraire aux conditions du challenge. Cette tâche n'est pas évaluée par le jury et aucuns points ne sont attribués pour cette tâche.

3. Les conditions de participation :

Chaque groupe comprend au moins 4 et au maximum 10 personnes !

Le/la président(e) (responsable) du groupe doit être âgé(e) d'au moins 18 ans.

Vous pouvez vous inscrire en tant que familles, association, amis, classe d'école, etc. Le/la président(e) de votre équipe doit au moins être domicilié(e) dans la commune de Clervaux ou votre association doit avoir son siège dans la commune.

Les membres du jury ainsi que les membres de la commission de la jeunesse de la commune de Clervaux ne peuvent pas participer au FUN CHALLENGE CLIÄRREF.

Une personne ne peut être enregistrée qu'une seule fois dans un groupe. Si une personne s'inscrit plusieurs fois dans différents groupes, la participation de cette personne sera annulée.

Toutes les informations du participant doivent être exactes. L'organisateur se réserve le droit d'exclure du FUN CHALLENGE CLIÄRREF des personnes qui fournissent de fausses informations.

Vous pouvez vous inscrire par e-mail auprès de : city.management@clervaux.lu

Veuillez mentionner dans votre e-mail :

les noms et prénoms du/de la président(e) :

+ le domicile du/de la président(e) (rue, numéro, code postal et localité),

+ le numéro de téléphone et l'e-mail auxquels le challenge doit être envoyé,

+ la date de naissance du /de la président(e),

Nom et prénom des participants ainsi que la localité où vous habitez.

Date limite des inscriptions : 27 août 2021.

Après votre inscription, le premier challenge vous sera déjà envoyé en guise «d'échauffement».

RÈGLEMENT « FUN CHALLENGE CLIÄRREF »

ENTRE AOÛT ET NOVEMBRE 2021

4. Prix :

Le groupe qui récolte le plus de points gagne une excursion en bus ou en train vers l'endroit de son choix. Cette excursion a une valeur de trois mille euros (3000 €) pour le voyage, les tickets d'entrée pour des visites ou des parcs, le cas échéant, l'hébergement de nuit etc.

La valeur de trois mille euros (3000 €) n'est pas versée par la commune de Clervaux au groupe gagnant.

La valeur de trois mille euros (3000 €) est mise à disposition en tant que « budget » par la commune de Clervaux. Le groupe vainqueur dépose les factures de l'excursion auprès de la commune de Clervaux et obtient le remboursement du montant correspondant. L'excursion se limite à un voyage par bus ou train. Le voyage en avion n'est pas compris.

5. Distribution des points et jury :

Chaque tâche est évaluée par un jury et récompensée par des points. Pour chaque tâche, il y a un règlement supplémentaire, dans lequel sont expliqués les détails et la répartition des points du challenge.

Les points sont communiqués par e-mail à chaque groupe. Les participants peuvent également suivre leur score en ligne. Le mode de répartition des points est expliqué au point 2 « Le challenge ».

Le jury se compose comme suit :

- 1 président de la commission de la jeunesse, Claude Weiler
- 1 membre de la commission de la jeunesse, Paul Bisenius
- 1 service scolaire de la commune de Clervaux, Pascale Grommes
- 1 représentant de la commune de Clervaux, Georges Michels
- 1 City Management de la commune de Clervaux, Nadine Nicks

La répartition des points relève de la décision du jury et est décidée à la majorité des suffrages des membres du jury.

Les décisions du jury sont soumises au règlement du challenge respectif. Les décisions du jury ne doivent pas être justifiées ou expliquées.

6. Données personnelles :

En s'inscrivant au FUN CHALLENGE CLIÄRREF, tous les participants acceptent que les données personnelles qu'ils ont mises à disposition et qui sont demandées dans le cadre de la participation, soient collectées par la commune de Clervaux et utilisées en vue de la prise de contact avec les participants et les gagnants exclusivement pour la durée du concours.

Les participants acceptent en outre que les créations et photos, qui ont été réalisées durant le FUN CHALLENGE CLIÄRREF et appartiennent au groupe, puissent être publiées dans le cadre du concours.

7. Modifications et/ou annulation

La participation au FUN CHALLENGE CLIÄRREF requiert la pleine acceptation du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, raccourcir ou d'annuler le concours ou une partie de celui-ci, au cas où des circonstances techniques ou organisationnelles l'exigeraient.

Vous pouvez télécharger les règlements à l'adresse suivante : www.clervaux.lu.